

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/JUIL/045	OBJET : <u>ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE NANGIS</u>
<u>Date du conseil municipal</u> 03/07/2020	
<u>Date de la convocation</u> 29/06/2020	
<u>Date de l'affichage</u> 13/07/2020	

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, Maire sortant, en suite des convocations adressées le 29 juin 2020.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Alban **LANSSELLE**, Catherine **OUSSET**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **SCHUT**, Fabrice **HOULIER**, Angélique **RAPPAILLES**, Serge **HAMELIN**, Suzanna **MARTINET**, Frédéric **BRUNOT**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Sylvie **POIRIER**, Mahmut **GÜNER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Jules **NOUGA NOUGA**, Valérie **JACKY**, Armand **DE MAIGRET**, Nimca **CIGE**, Cédric **CONTENT**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Luis-José **TENTE MARQUES**, Michel **BILLOUT**, Clotilde **LAGOUTTE**, Mohammed **KHERBACH**, Sylvie **GALLOCHER**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Nathalie **COSSERON**, Aymeric **DUROX**.

Monsieur Mahmut GÜNER est nommé secrétaire de séance (article L2121-15 du C.G.C.T.).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

CONSIDERANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Vu la délibération n° 2020/JUIL/044, relative à la détermination du nombre des adjoints,
Il est procédé à l'élection des adjoints à bulletin secret et au scrutin de liste.00

Liste présentée par Madame Le Maire :

M. LANSELLE Alban, Mme OUSSET Catherine, M. DUCQ Philippe, Mme SCHUT Stéphanie, M. HAMELIN Serge, Mme LION Edith, M. FAROY Dany, Mme REGNAULT GALLOIS Chantal.

Ont obtenu :

Liste « Agir Ensemble pour NANGIS »,

- 22 voix
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés (blancs): 7
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité requise : 15

Sont élus adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint ► Alban LANSELLE
- 2^{ème} adjoint ► Catherine OUSSET
- 3^{ème} adjoint ► Philippe DUCQ (Sécurité)
- 4^{ème} adjoint ► Stéphanie SCHUT
- 5^{ème} adjoint ► Serge HAMELIN
- 6^{ème} adjoint ► Edith LION
- 7^{ème} adjoint ► Dany FAROY
- 8^{ème} adjoint ► Chantal REGNAULT-GALLOIS

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 juillet 2020

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200716-2020-JUIL-045-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020